

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le vingt et un mars deux mille vingt-cinq, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 50 membres sont présents, avec voix délibérative (38 titulaires et 12 suppléants)

Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants – 17 titulaires – 9 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART | 11. Romain MANESSE | 18. Jean-Paul BASSELET (S) |
| 2. Yvette BLANCHARD | 12. Stéphane MAURICE | 19. Jean-Pierre BAVENCOFFE (S) |
| 3. Jacques DENOYELLE | 13. Pascal MOMPACH | 20. Agnès BILBAUT(S) |
| 4. Jean-Marie DEVILLERS | 14. Michel PRETTRE | 21. Marie-Danielle CHEVALIER (S) |
| 5. Pascal DUEZ | 15. Slimane RAHEM | 22. Jean-Pierre COUVENT(S) |
| 6. Jean FICHAUX | 16. Maryvone RINGEVAL | 23. Bernard DEBUT (S) |
| 7. Olivier GOBERT | 17. Sylvain TRANOY | 24. Claude LECLERCQ (S) |
| 8. Jean-Claude GUINET | | 25. Danielle PREVOST(S) |
| 9. Bernard HUREZ | | 26. Thérèse WARGNIES(S) |
| 10. Billy JOURNET | | |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (17 votants – 16 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| 1. Etienne BASQUIN | 9. Michel HENNEQUART |
| 2. Didier CATTOEN | 10. Yannick HERBET |
| 3. Maurice DEFAUX | 11. Julien LEONARD |
| 4. Marie-Josée DEPREZ | 12. Jean-Felix MACAREZ |
| 5. Bernadette DUBUIS | 13. Joseph MODARELLI |
| 6. André-Marie FORRIERE | 14. Henri QUONIOU |
| 7. Daniel FORRIERES | 15. Liliane RICHOMME |
| 8. Sylvain HALLE | 16. Paul SOUPLY |
| | 17. Christelle MERIAUX (S) |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (7 votants – 5 titulaires – 2 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | |
|---------------------|-------------------------------|
| 1. Jean-Marc BOUCLY | 5. Jean-Marc LEMEITER |
| 2. Michel DHANEUS | 6. Maryse BALEMBOIS-LESAGE(S) |
| 3. Didier ESCARTIN | 7. Denis DELSART(S) |
| 4. Georges FLAMENG | |

Membre ayant participé à la séance:

-Jean-Claude COLLERY, élu, commune de Bazuel

Membres excusés (T) :

Thierry BOUTEMAN, Pascal BRUNIAUX, M-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Eddy DHERBECOURT, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, Thérèse DOIGNEAUX, Nathalie DROBINOHA, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Dominique GAILLARD, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Marc LANGLAIS, Bruno LEFEBVRE, Philippe LOYEZ, Yves MARECAILLE, Karine MORELLE, Francis NOBLECOURT, Daniel POTEAU, Laurence SAYDON, Gérard SETAN, Nicolas SIEGLER.

Fabrice BACCOUT, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT, Jean-Claude GERARD, Ludovic HAVART, Stéphane JUMEAUX, Bertrand LEFEBVRE, Monique LESNE, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Gilles PELLETIER, Patrice QUEVREUX, Bernard PLET, Jacques OLIVIER, Laurence RIBES, Jeremy RICHARD.

Christophe BISIAUX, Paul SAGNIEZ, Roland SALENGRO .

Secrétaire de séance :

Michel HENNEQUART

OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET PER DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE (SRADDET) - PROJET D'EXTENSION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE EN LIEN AVEC LA CARRIERE », PORTE PAR LA COMMUNE D'HEM - LENGLET -

Le Président rappelle les éléments de contexte :

- Vu les articles L. 4251-1 à L. 4251-11 et R. 4251-14 à R. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élaboration et aux évolutions des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) par les Régions ;
- Vu notamment l'article L. 4251-9 du même code précisant les conditions par lesquelles les Régions peuvent modifier lesdits schémas, ainsi que les articles L. 4251-5 et L. 4251-6 précisant la liste des partenaires publics associés à l'élaboration du SRADDET et consultés sur le projet de SRADDET arrêté ;
- Vu la délibération n° 2020-00689 du 30 juin 2020 du conseil régional des Hauts-de-France relative à l'adoption du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ;
- Vu l'arrêté du 4 août 2020 du Préfet de Région des Hauts-de-France portant approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ;
- Vu la délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France n° 2022-00332 du 23 juin 2022 portant engagement d'une démarche de modification du SRADDET ;
- Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;
- Vu les conclusions de la première conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols du 18 janvier 2024 ;
- Vu la délibération 2024-19 du 13 mai 2024 portant avis du Pays du Cambrésis sur la modification du SRADDET ;
- Vu les conclusions de la conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols du 18 octobre 2024 ;
- Vu la délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 21 novembre 2024 portant modification du schéma

Le Président rappelle que la modification du SRADDET avait pour objectif de tenir compte des évolutions réglementaires et législatives intervenues depuis son adoption en 2020, et particulièrement, sur le volet « gestion économe de l'espace », des nouvelles dispositions de la loi Climat et Résilience promulguée en août 2021, et relatifs à l'objectif ZAN.

Cette modification visait sur ce volet à définir les objectifs de consommation foncière maximale à l'échelle de la Région. Postérieurement, la loi du 20 juillet 2023 a instauré les Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE) et les Projets d'Envergure Régionale (PER), mutualisant respectivement à l'échelle nationale et régionale, les surfaces d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) consommées pour la réalisation de ces projets. Ainsi, les surfaces artificialisées des projets identifiés PENE ou PER ne sont pas déduites de l'enveloppe de consommation d'ENAF de la commune d'accueil dudit projet.

Dans le cadre de la procédure de modification du SRADDET, la Région des Hauts-de-France a proposé une répartition du taux de réduction de la consommation d'espace attendu pour chaque territoire de SCoT et une enveloppe pour les PER.

Aussi, la Région Hauts-de-France réserve une enveloppe de 1335 ha aux Projets d'Envergure Régionale dits « PER ». La liste des PER n'a pas été fixée. Elle sera définie par un système d'appels à projets successifs : un par an à partir de 2025.

Le nombre d'hectares de consommation d'espace induit par les projets retenus comme PER pourra être déduit de l'enveloppe régionale, sans imputer les comptes fonciers des territoires, la Région demandant seulement une contribution au territoire à hauteur d'un taux non défini.

La structure porteuse du SCoT s'occupe de faire l'interface entre les territoires et la Région. C'est elle qui doit saisir en ligne les dossiers de candidature pour le compte des porteurs de projet. Pour l'AAP 2025, la date butoir de saisie des dossiers était le 07 mars 2025.

Toutefois, les délibérations d'engagement nécessaires pour chaque candidature, peuvent être prises et compléter les dossiers d'ici le 31 mars.

Le Pays du Cambrésis, porteur du SCoT, a reçu quatre demandes de candidatures à l'Appel à Projets PER 2025 de la Région Hauts-de-France :

- ***La Communauté d'Agglomération de Cambrai pour le projet de « Parc d'Activités du Cambrésis 2030 »***
- ***La commune de Hem-Lenglet pour le projet d'extension de la plateforme de compostage en lien avec la carrière***
- ***Le Département du Nord pour :***
 - ***Le projet d'aménagement d'un giratoire D644/D917 à Les-Rues-des-Vignes/Banteux : connexion routière supra-territoriale facilitant la desserte des acteurs économiques régionaux ;***
 - ***Le projet de liaison cyclable Cambrai-Le Cateau en lien avec le schéma cyclable régional***

Deux des quatre sollicitations ont pu être déposées sur la plateforme. Le Département n'ayant pas fourni l'ensemble des éléments requis par la Région, il n'a pas été possible de les déposer techniquement sur la plateforme.

Il est proposé pour le projet d'extension de la plateforme de compostage en lien avec la carrière, porté par la Commune d'Hem - Lenglet :

- De valider la candidature à l'appel à projet PER,
- Dans le cadre de la procédure de révision du SCoT, d'attribuer au projet les hectares qui seront accordées par la Région

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain TRANOY



Publié le28 MARS 2025.....
Certifié exécutoire le28 MARS 2025.....

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 059-255902330-20250328-D2025_9-DE